



Règlement de consultation

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

**Pose d'un pare-embâcle en pied de pile
de la passerelle Chardonnet à Besançon (25)**

Date et heure limites de réception des offres :

16 février 2025 à 12h00

Grand Besançon Métropole
4 rue Gabriel Plançon
25043 BESANCON
Tél : 0381878889

SOMMAIRE

1 - Préambule	3
2 - Objet et étendue de la consultation.....	3
2.1 - Objet	3
2.2 - Mode de passation	3
2.3 - Type et forme de contrat.....	3
2.4 - Décomposition de la consultation.....	3
2.5 - Nomenclature.....	3
2.6 - Réalisation de prestations similaires.....	3
3 - Conditions de la consultation	3
3.1 - Délai de validité des offres	3
3.2 - Forme juridique du groupement	3
3.3 - Variantes	4
4 - Les intervenants	4
4.1 - Maîtrise d'œuvre	4
4.2 - Contrôle technique.....	4
4.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	4
5 - Conditions relatives au contrat	4
5.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	4
5.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	4
6 - Contenu du dossier de consultation	4
7 - Présentation des candidatures et des offres	5
7.1 - Documents à produire.....	5
7.2 - Visite sur site	6
8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	6
8.1 - Transmission électronique.....	6
8.2 - Transmission sous support papier.....	7
9 - Examen des candidatures et des offres	7
9.1 - Sélection des candidatures.....	7
9.2 - Attribution des marchés.....	7
9.3 - Suite à donner à la consultation.....	10
10 - Renseignements complémentaires.....	10
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	10
10.2 - Procédures de recours.....	10

1 - Préambule

Grand Besançon Métropole s'est engagé dans une politique d'achats responsables avec l'adoption d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) qui comporte 3 axes :

- Prendre en compte la transition écologique, la biodiversité, les impacts environnementaux et la santé dans les achats publics,
- Favoriser la commande publique éthique, inclusive et socialement responsable,
- Simplifier et faciliter l'accès à la commande publique pour le tissu économique local.

Dans le respect de la réglementation, les consultations lancées prennent en compte le développement durable soit par des modalités d'exécution soit par un critère d'attribution. Les produits et prestations achetés doivent ainsi être respectueux de l'environnement aux différents stades de leur cycle (fabrication, usage et fin de vie) et fabriqués dans des conditions de production socialement satisfaisantes, dans le respect des conventions internationalement reconnues.

2 - Objet et étendue de la consultation

2.1 - Objet

La présente consultation concerne l'opération de travaux visant à fournir et poser un déflecteur pare-embâcle en pied d'une pile de la passerelle Chardonnet à Besançon (25).

2.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

2.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

2.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots et en tranche.

2.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
44212120-6	Structures de pont
45223110-0	Installation de structures en métal
45223210-1	Ossatures métalliques

2.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

3 - Conditions de la consultation

3.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

3.3 - Variantes

Les variantes sont autorisées. Le nombre de variantes est limité à une (1) variante.

Les candidats doivent présenter obligatoirement une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base).

Ils peuvent également présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant une variante qui doit respecter les exigences minimales détaillées suivantes :

La variante portera exclusivement sur la structure et/ou les matériaux du pare-embâcle. Cette structure devra répondre en tous points aux exigences minimales fixées dans le cahier des charges pour la solution de base.

Pour la conception de l'éventuelle variante du pare-embâcle, le candidat doit prendre en considération l'ensemble des contraintes définies dans le CCTP.

Tous les autres aspects du projet devront être conformes à la solution de base.

4 - Les intervenants

4.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par le maître d'ouvrage (Grand Besançon Métropole).

4.2 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

4.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Le maître d'ouvrage étudiera la nécessité d'une coordination sécurité et protection de la santé, et pourra éventuellement commander une prestation de coordination sécurité à une entreprise spécialisée. Dans le cas contraire, le maître de l'ouvrage assure la coordination générale des mesures de prévention et procède, avec le concours du ou des titulaires, à une analyse des risques afin d'élaborer le plan de prévention.

5 - Conditions relatives au contrat

5.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé à l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être modifié.

5.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

6 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat

Il est remis gratuitement à chaque candidat. Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

7 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerter l'ensemble des documents remis dans l'offre.

7.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

- Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

- Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

- Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet

opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes Le candidat veillera à bien compléter : - Le numéro de SIRET de l'établissement de facturation - L'adresse mail pour tout échange avec la plateforme de marchés sécurisés	Non
La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) dûment complétée	Non
Le cadre du mémoire technique dûment complété. Le candidat doit obligatoirement utiliser et respecter le formalisme du cadre du mémoire technique. En cas de non utilisation ou de non respect, son offre sera déclarée irrégulière	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7.2 - Visite sur site

Dans le cadre de cette consultation, la visite sur site est facultative mais fortement recommandée.

8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

8.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-securises.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles : Word, EXCEL, PDF,...

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Toutefois, il est fortement préconisé de procéder à la signature (électronique ou manuscrite) de votre offre, dès son dépôt afin de gagner du temps ensuite sur le déroulement de la fin de la procédure de passation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

8.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

9 - Examen des candidatures et des offres

9.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

9.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Points
1 - Prix des prestations (d'après le montant du détail quantitatif estimatif)	60 points

2 - Valeur technique (d'après les informations transmises dans le cadre du mémoire technique)	40 points
Sous critères de la valeur technique	
<p>Sous critère 1: conception de l'ouvrage (D'après les informations transmises dans le cadre du mémoire technique)</p> <p>Il est attendu une note technique expliquant ou donnant les informations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> La conception (à un stade prédimensionnée, le dimensionnement sera fait en phase de conception suite à la notification du marché) présentant dans les grandes lignes la structure de l'ouvrage, notamment : assemblage des plaques, charpente métallique interne assurant la solidité de l'ouvrage Le complexe de peinture envisagé pour assurer la protection contre la corrosion (classe de certification ACQPA Im1 VH GNV) Les dispositions techniques mises en œuvre afin de garantir un bon raidissement de l'ouvrage, ainsi que pour éviter l'affouillement par-dessous l'ouvrage. 	15 points
<p>Sous critère 2 - Valeur technique : pose de l'ouvrage (D'après les informations transmises dans le cadre du mémoire technique)</p> <p>Il est attendu une note technique expliquant ou donnant les informations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> La préparation et l'organisation du chantier, La prise en compte par le candidat des difficultés de pose liées à l'environnement du chantier (pose en rivière, courant et risques d'accident pour le personnel) Les moyens matériels mis en œuvre par l'entreprise pour la réalisation de la pose Les moyens humains (effectifs, formations et expérience en travaux subaquatique) pour la réalisation de la pose 	15 points
<p>Sous critère 3 - Valeur environnementale (D'après les informations transmises dans le cadre du mémoire technique)</p> <p>Il est attendu une note technique expliquant ou donnant les informations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> Les moyens et démarches mis en œuvre (traitements des déchets de chantier, contrôle du risque de pollution (voie et rivière), ...), sur site, pour assurer une modération et un contrôle de l'impact environnemental de son activité. Il est notamment attendu dans cette partie, la présentation des dispositions spécifiquement adaptées aux chantiers à réaliser, et pas uniquement des mesures génériques, Optimisation des déplacements : il est attendu des précisions sur les actions en matière d'optimisation de l'impact carbone lié à la réalisation des prestations du marché, notamment les moyens de déplacements utilisés, l'optimisation des circuits de déplacements et les engagements en matière d'éco-conduite, caractéristiques des véhicules utilisés (type de motorisation, consommation, politique de réduction des kilomètres à vide, entretien des véhicules avec des produits bio-sourcés, recours aux pneus rechapés et formation des salariés à l'éco-conduite impliquant un suivi tout au long du marché...). 	10 points
Le candidat pourra par ailleurs mettre en valeur un label ou une certification ou de tout autre document accréditant les dispositions prises par l'entreprise (ISO, RGE, autre ...).	

A. Détermination de la note "a" prix des prestations en fonction de la grille suivante

Notation des offres des entreprises en fonction du prix le plus bas Proportionnalité inverse du prix (note de 60 attribuée au prix le plus bas)				
Classement des offres	Entreprise n° 1	Entreprise n° 2	Entreprise n° 3	Entreprise n° 4
Montant de l'offre	Prix n° 1 (P1)	P2	P3	P4
Notation	60	P1/P2 x 60	P1/P3 x 60	P1/P4 x 60

B. Détermination de la note "b" sous critère n°1 de la valeur technique : conception de l'ouvrage
Note attribuée sur un total de 15 points en se basant sur les informations transmises par le candidat dans le cadre de son mémoire technique.

Les informations techniques seront évaluées de 0.5 à 15, par palier de 0.5, conformément au tableau ci-dessous.

0.5 à 2.5	Proposition insuffisante, parcellaire, incompréhension des enjeux, informations hors sujet
3 à 5.5	Proposition peu satisfaisante, approximations / imprécisions significatives
6 à 8.5	Proposition partiellement adaptée avec approximations / imprécisions mineures
9 à 11.5	Proposition correcte / adaptée, absence d'approximations / imprécisions
12 à 14.5	Proposition satisfaisante / bien adaptée, standard élevé
15	Proposition très satisfaisante / parfaitement adaptée, standard très élevé

Pour chacun des thèmes abordés, l'un ou l'autre des documents remis par le candidat devra proposer une réponse argumentée, circonstanciée et adaptée aux spécificités du chantier. La présentation de documents « passe-partout » conduira à une note faible. De plus, l'absence d'élément conduira à l'irrégularité de l'offre.

C. Détermination de la note "c" sous critère n°2 de la valeur technique : pose de l'ouvrage

Note attribuée sur un total de 15 points en se basant sur les informations transmises par le candidat dans le cadre de son mémoire technique.

Les informations techniques seront évaluées de 1 à 15, par palier de 0.5, conformément au tableau ci-dessous.

0.5 à 2.5	Proposition insuffisante, parcellaire, incompréhension des enjeux, informations hors sujet
3 à 5.5	Proposition peu satisfaisante, approximations / imprécisions significatives
6 à 8.5	Proposition partiellement adaptée avec approximations / imprécisions mineures
9 à 11.5	Proposition correcte / adaptée, absence d'approximations / imprécisions
12 à 14.5	Proposition satisfaisante / bien adaptée, standard élevé
15	Proposition très satisfaisante / parfaitement adaptée, standard très élevé

Pour chacun des thèmes abordés, l'un ou l'autre des documents remis par le candidat devra proposer une réponse argumentée, circonstanciée et adaptée aux spécificités du chantier. La présentation de documents « passe-partout » conduira à une note faible. De plus, l'absence d'élément conduira à l'irrégularité de l'offre.

D. Détermination de la note "d" sous critère n°3 de la valeur environnementale

Note attribuée sur un total de 10 points en se basant sur les informations transmises par le candidat dans le cadre de son mémoire technique.

Les informations techniques seront évaluées de 1 à 10, par palier de 0.5, conformément au tableau ci-dessous.

0.5 à 1.5	Proposition insuffisante, parcellaire, incompréhension des enjeux, informations hors sujet
2 à 3.5	Proposition peu satisfaisante, approximations / imprécisions significatives
4 à 5.5	Proposition partiellement adaptée avec approximations / imprécisions mineures

6 à 7.5	Proposition correcte / adaptée, absence d'approximations / imprécisions
8 à 9.5	Proposition satisfaisante / bien adaptée, standard élevé
10	Proposition très satisfaisante / parfaitement adaptée, standard très élevé

Pour chacun des thèmes abordés, l'un ou l'autre des documents remis par le candidat devra proposer une réponse argumentée, circonstanciée et adaptée aux spécificités du chantier. La présentation de documents « passe-partout » conduira à une note faible. De plus, l'absence d'élément conduira à l'irrégularité de l'offre.

E. Détermination de la note finale

La note finale sera la somme des notes obtenues dans les paragraphes A à D, soit : a + b + c + d.

L'offre qui obtiendra la meilleure note finale (nF) sera désignée par le pouvoir adjudicateur comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Incohérences constatées dans les prix

En cas de discordance entre les prix ou les montants portés en lettres et ceux portés en chiffres, les montants ou les prix portés en lettres prévaudront et ceux portés en chiffres seront rectifiés en conséquence

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

9.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les trois candidats ayant présenté la meilleure offre. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

En cas de négociation, les modalités de celle-ci seront portées à la connaissance des candidats. La participation aux négociations ne donnera lieu à aucune indemnité. A l'issue de chaque phase de négociation, les candidats seront invités à remettre une nouvelle offre afin de prendre en compte les modifications issues de la négociation. C'est sur la base de cette nouvelle offre que sera effectué le classement final des candidats. En tout état de cause, une offre initiale qui serait arrivée hors délai ne fera quant à elle pas partie de la négociation. Pour les candidats n'ayant pas remis d'offre négociée ou pour ceux qui l'auraient remise après la date et l'heure limites, le jugement final des offres sera effectué sur la base de l'offre remise initialement (avant négociation).

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-securises.fr>.

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Besançon
30 rue Charles Nodier / 25044 BESANCON CEDEX 3
Tél : 03 81 82 60 00 / Télécopie : 03 81 82 60 01

Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr / Adresse internet(U.R.L) : <http://besancon.tribunal-administratif.fr>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Besançon

30 rue Charles Nodier / 25044 BESANCON CEDEX 3
Tél : 03 81 82 60 00 / Télécopie : 03 81 82 60 01

Courriel : greffe.ta-besancon@juradm.fr / Adresse internet(U.R.L) : <http://besancon.tribunal-administratif.fr>
Adresse internet(U.R.L) : <http://besancon.tribunal-administratif.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends
1 rue du Préfet Claude Erignac / 54038 NANCY Cedex
Tél : 03 83 34 25 65 /Télécopie : 03 83 34 22 24